

FICHE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

ANNÉE _____ / _____

Commune de SAINT-BRÈS (Hérault)

Mairie de Saint-Brès

14 place de la Ramade

34670 SAINT-BRÈS

04 67 87 46 02

ÉLÈVE

NOM _____ Prénom(s) _____ Sexe M ☐ F ☐

Né(e) le ____ / ____ / ____ Lieu de naissance (commune et département) _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Scolarité demandée ☐ 1 (Maternelle) ☐ 2 (Élémentaire) Niveau _____

RESPONSABLE LÉGAL *

☐ PERE ☐ MERE ☐ Autre responsable légal (personne physique ou morale)

NOM DE NAISSANCE : _____ Autorité parentale ☐ Oui ☐ Non

NOM D'USAGE : _____ Prénom(s) _____

Adresse (si différente de l'élève) _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone domicile _____ Téléphone portable _____

Téléphone travail _____ Numéro du poste _____

Email (en MAJUSCULE) _____ @ _____

Autorise à communiquer sur logiciel inscription écoles (adresse postale et courriel) ☐ Oui ☐ Non

RESPONSABLE LÉGAL *

☐ PERE ☐ MERE ☐ Autre responsable légal (personne physique ou morale)

NOM DE NAISSANCE : _____ Autorité parentale ☐ Oui ☐ Non

NOM D'USAGE : _____ Prénom(s) _____

Adresse (si différente de l'élève) _____

Code postal _____ Commune _____

Téléphone domicile _____ Téléphone portable _____

Téléphone travail _____ Numéro du poste _____

Email (en MAJUSCULE) _____ @ _____

Autorise à communiquer sur logiciel inscription écoles (adresse postale et courriel) ☐ Oui ☐ Non

Les temps Périscolaires :

Pour la garderie, la cantine et les vacances scolaires vous devez inscrire votre enfant au CENTRE DE LOISIRS de Saint-Brès. Pour de plus amples informations contacter l'accueil du centre au [04.67.16.23.15](tel:04.67.16.23.15).

PIECES A FOURNIR POUR INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

- ☐ Photocopie du livret de famille (parents et enfant)
- ☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ☐ Certificat de radiation (en cas de changement d'école)
- ☐ Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant (s'il en possède une) à défaut celles des parents

*Responsables légaux : il est important de renseigner le document concernant les deux responsables légaux pour

➤ La transmission des résultats scolaires (circulaire n°94-149 du 13/04/1994)

➤ Les élections des représentants des parents d'élèves, chaque parent est désormais électeur et éligible (note de service n°2004 du 25/06/2004)

Vous disposez d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent

(Article 34 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978) Pour l'exercer contacter le Maire de votre commune